

La compensation des risques pour les assureurs-maladie adoptée à l'unanimité

Berne, le 11 février 2014

Communiqué

La compensation des risques pour les assureurs-maladie adoptée à l'unanimité

Le PLR se réjouit de la décision de la Commission de santé du Conseil des États

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue la décision unanime de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E), de vouloir affiner la compensation des risques et de l'inscrire dans le droit régulier de manière permanente. Contrairement à la caisse unique, la compensation des risques est un moyen approprié pour répondre aux incitations perverses et pour maintenir la bonne qualité de notre système de santé pour les années à venir. La CSSS-E a suivi la décision de sa commission correspondante au Conseil national. Grâce à cela, la voie est libre pour que la compensation des risques soit adoptée lors de la prochaine session.

Grâce à l'instrument de la compensation des risques, les assureurs-maladie bénéficient d'une incitation à ne pas assurer uniquement les bons risques. Ils recevraient une compensation pour accepter aussi les mauvais risques. Le but de cette intervention du groupe parlementaire RL est d'inscrire la compensation des risques dans le droit régulier de manière permanente et de l'affiner, de façon à renforcer les incitations pour les assureurs-maladie.

La compensation des risques au lieu d'une caisse unique

Un affinement de la compensation des risques est un moyen efficace d'éviter la chasse aux bons risques des assureurs. La compensation des risques est donc également une alternative plus crédible à la proposition de caisse unique étatique. Sans la concurrence entre les différents assureurs, toute incitation à offrir les meilleures prestations et à réduire les coûts tomberait. Grâce à la compensation des risques, la concurrence garantit deux choses à chaque assuré : les meilleurs services à des prix raisonnables.

Caisse unique = pas de libre choix, baisse de qualité, augmentation des coûts

Les faiblesses de notre système de santé doivent être améliorées grâce à des mesures ciblées : un système de caisse unique éliminerait la liberté de choix, conduirait à une augmentation des coûts et au rationnement des prestations médicales. C'est la raison pour laquelle le PLR s'engage en faveur de l'affinement de la compensation des risques et contre une caisse unique étatique, afin de maintenir la haute qualité de notre système de santé – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

La compensation des risques pour les assureurs-maladie adoptée à l'unanimité

- Karin Keller Sutter, conseillère aux Etats, 071 244 18 84
- Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 419 32 55
- Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
- Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48